



Mise à jour du 16/03/2018

Version 2 du 10/10/2020

**REF.06925US à 07425US**  
**LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT UNIVERSEL**  
**STANDARD -25°C.**

Ce liquide à base d'antigel monoéthylène glycol et d'inhibiteur de corrosion correspond à un liquide de refroidissement de type 2 selon la norme NF R 15601. Il est exempt d'amines et phosphates.  
Produit amérisé suivant le décret N° 95326 J.O du 20/03/95

CARACTERISTIQUES	UNITES	SPECIFICATIONS	METHODES D'ESSAI
Masse volumique à 20°C	Kg/m <sup>3</sup>	1 050 à 1060	NFT 20-050
Couleur	Jaune		
pH	pH	7.5 à 9	NF T 78-103
Réserve d'alcalinité	MI	>=3.4	NF T 78-101
Température d'ébullition	°C	108+/-2	R 15-602-4
Moussage à 25°C :			NFR 15-602-5
- Tendance	cm <sup>3</sup> ou ml	50 max.	
- Disparition mousse	sec	5 max.	
Température de congélation	°C	-25+/-2	NF T 78-102
Corrosion en Verrerie :	mg/éprouvette		R 15-602-7
- Cuivre		-5 à +5	
- Soudure		-2.5 à +2.5	
- Laiton		-5 à +5	
- Acier		-2.5 à +2.5	
- Fonte Ferreuse		-2.5 à +2.5	
- Fonte d'aluminium		-2.5 à +2.5	

**CONSEILS D'UTILISATION :**

Ce liquide de refroidissement prêt à l'emploi de protection -25°C est élaboré à base de monoéthylène glycol et répond aux spécifications de la norme Afnor 15601 type 2.

**CONDITIONNEMENT :**

- Bidon de 5 L . Cartons de 4x5 L. Palette de 36 cartons de 4x5 L.
- Bidon de 20 L. Palette de 32 bidons de 20 L.
- Fût plastique de 210 L. Palette de 4 fûts.
- Container 1000 Litres.

**CONFORMITES :**

- Convient ou dépasse les préconisations : AFNOR NFR 15 601.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

- Nocif en cas d'ingestion.
- Conserver hors de portée des enfants.

AUTOCHIMIE

ZI VALLEE DU SALAISON – 620 RUE DE LA GARENNE – 34740 VENDARGUES

Tél.: 04 67 91 27 60 – Fax. : 04 67 91 27 61

- Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- *Tout liquide de refroidissement à base de mono éthylène glycol est considéré comme un D.S.I. (Déchet Industriels Spéciaux) et, pour le respect de l'environnement, doit être éliminé dans des centres agréés.*